



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Points 19 a) et 134 de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

## **Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable »**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent additif une mise à jour des informations figurant dans le document [A/68/365](#) et relatives aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des décisions énoncées dans la résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale.

Après la publication du rapport susmentionné, l'Assemblée générale a adopté, le 20 septembre 2013, la résolution [68/1](#) intitulée « Application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ». Le paragraphe 16 de l'annexe de la résolution dispose ce qui suit :

« Le Conseil économique et social tient les séances ordinaires de ses sessions de fond à New York, tandis que le débat consacré aux affaires humanitaires continuera de se tenir à tour de rôle à New York et à Genève. À titre exceptionnel et par souci d'économie, un autre lieu d'affectation de l'ONU peut être retenu si ce choix peut contribuer à un meilleur examen du thème principal retenu. »



Le Secrétaire général a fait une déclaration orale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/68/L.2](#) (adopté ultérieurement en tant que résolution [68/1](#)), dans laquelle il a informé l'Assemblée qu'il présenterait le détail des incidences financières, le cas échéant, conformément aux procédures établies, une fois fixées les modalités de la session (voir [A/68/PV.2](#)).

Le Secrétaire général a donc révisé les prévisions de dépenses à la lumière des dispositions du paragraphe 16 de l'annexe de la résolution [68/1](#) et estime que des ressources supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars devraient être inscrites au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, pour permettre la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale. Les décisions requises de l'Assemblée générale sont énoncées à la section V ci-après.

## I. Vue d'ensemble

1. Le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution [68/1](#) intitulée « Application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ». Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait, à la même date, une déclaration orale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/68/L.2](#) (adopté ultérieurement en tant que résolution [68/1](#)), dans laquelle il a informé l'Assemblée qu'il présenterait le détail des incidences financières, le cas échéant, conformément aux procédures établies, une fois fixées les modalités de la session.

2. Il convient de rappeler que, dans sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale avait décidé de la structure et des modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/67/L.72](#) (ultérieurement adopté en tant que résolution [67/290](#)), dans lequel il a précisé les ressources supplémentaires nécessaires, au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, à l'application des décisions énoncées dans la résolution ([A/67/297](#)). À la suite de l'adoption de la résolution, un rapport sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution a été publié ([A/68/365](#)).

3. Les dispositions figurant au paragraphe 16 de l'annexe de la résolution [68/1](#) entraînent des dépenses supplémentaires qui se présentent comme suit :

a) Voyages des représentants : la décision de tenir les séances ordinaires des sessions de fond du Conseil économique et social à New York entraînera des dépenses supplémentaires de 58 800 dollars destinées à couvrir les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés, ce qui portera le montant total des ressources supplémentaires nécessaires à 754 600 dollars. Il convient de rappeler que les prévisions précédentes, établies à 695 800 dollars, couvraient les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés à New York en 2014 (377 300 dollars) et à Genève en 2015 (318 500 dollars) ([A/68/365](#), par. 13 et 14);

b) Voyages du personnel : le montant de 46 000 dollars prévu pour les voyages du personnel qui doivent fournir un appui à la session du Conseil à Genève en 2015 (ibid., par. 16) n'est plus nécessaire.

## **II. Prévisions révisées relatives aux ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'exercice biennal 2014-2015**

*Ressources supplémentaires nécessaires : 754 600 dollars*

4. Les prévisions révisées relatives aux ressources supplémentaires nécessaires, que le Secrétaire général a arrêtées après un examen des incidences de l'application des résolutions 68/1 et 67/290, sont présentées ci-après.

5. Les ressources nécessaires au titre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), restent inchangées (voir A/68/365, par. 8 et 9).

6. Les prévisions révisées relatives aux ressources supplémentaires nécessaires au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui ont trait au forum politique de haut niveau pour le développement durable, se présentent comme suit :

a) *Voyages des représentants en 2014.* Un représentant de chacun des pays les moins avancés sera pris en charge pour participer à la réunion de huit jours du forum, y compris le débat ministériel. Les voyages des représentants des 49 pays les moins avancés (un par pays) pour le forum organisé sous les auspices du Conseil économique et social à New York nécessiteront un crédit de 377 300 dollars;

b) *Voyages des représentants en 2015.* Un représentant de chacun des pays les moins avancés sera pris en charge pour participer à la réunion de huit jours du forum. Les voyages des représentants des 49 pays les moins avancés (un par pays) pour le forum organisé sous les auspices du Conseil économique et social à New York nécessiteront un crédit de 377 300 dollars.

## **III. Récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires**

7. Les ressources supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars demandées au titre des organes directeurs au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 doivent permettre de financer les voyages des représentants à raison de 377 300 dollars pour chaque année de l'exercice biennal.

## **IV. Fonds de réserve**

8. Il convient de rappeler que, selon les procédures arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au

budget-programme qui sont occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses supplémentaires proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

## **V. Conclusion et décision que l'Assemblée est appelée à prendre**

9. **On estime que des ressources supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars devraient être prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.**

10. **L'Assemblée générale est priée d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars au chapitre 9. Ce montant représenterait une dépense imputée sur le fonds de réserve et, de ce fait, nécessiterait l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.**

---